

Dossier pratique n°1

Comment mieux protéger les enfants sur Internet ?

Dans ce dossier

- 1 Protection et prévention
- 2 Conseils pour les parents
- 3 Petit lexique pour les parents
- 4 Conseils pour enfants et adolescents
- 5 Charte familiale

1. Protection et prévention

Internet est un formidable moyen de communication, d'échange et d'accès à la connaissance. Mais sur Internet, les **dangers existent**, comme partout.

Qu'il soit accessible d'un ordinateur, d'un téléphone portable, d'une console de jeux ou d'une télévision via le fournisseur d'accès, Internet présente des risques que les **parents** doivent **connaître** pour mieux **protéger leurs enfants**.

En effet, ces derniers peuvent être confrontés à des **contenus indésirables et préjudiciables** lorsqu'ils surfent sur la Toile, comme par exemple : pornographie, pédophilie, haine, violence, racisme, satanisme, sectarisme, incitation au suicide et à l'anorexie, trafics en tous genres...

Utilisateurs et acteurs, **enfants et adolescents** doivent comprendre et appliquer des **règles d'éthique** et de prudence pour leur **sécurité**, mais aussi celles du respect de la vie privée ou du droit à l'image.

De plus, les jeunes internautes sont exposés à des risques bien souvent par méconnaissance des zones d'ombre de ce média. **Etre formé et informé, c'est être mieux préparé** à éviter les pièges du Net.

C'est pourquoi, **l'information et la prévention sont les axes majeurs du travail d'Action Innocence France :**

- l'information par son site Internet, sa newsletter, ses dossiers pratiques, ses articles et interviews dans les médias;
- la prévention par des interventions dans les établissements scolaires et les entreprises ;
- la sensibilisation aux dangers d'Internet par de grandes campagnes dans les médias.



***Mieux vaut contrôler
qu'interdire !***

***Vous devez signaler tout contenu
illégal (site, blog, image...).***

Par mail à :
judiciaire@gendarmerie.defense.gouv.fr

Ou sur les sites :
www.internet-mineurs.gouv.fr
www.pointdecontact.net

***Vigilance et dialogue
doivent guider l'utilisation
de ce merveilleux outil
qu'est Internet.***

2. Quelques conseils pour les parents

Engagez un dialogue permanent avec votre enfant sur son usage d'Internet, les sites qu'il aime...

Évitez de laisser un jeune enfant seul devant l'écran et **placez toujours** l'ordinateur dans une pièce commune afin de garder un œil sur ce qu'il fait (pas d'ordinateur dans la chambre d'un enfant).

Installez un logiciel de contrôle parental : celui gratuit de votre fournisseur d'accès, ou bien un à choisir parmi notre banc d'essai comparatif consultable sur www.filtra.info.
Mais attention : aucun filtre ne remplacera votre vigilance de parent !

Encadrez l'utilisation d'Internet. Nombre d'heures autorisées par jour, horaires, applications autorisées, sites déconseillés...

Expliquez-lui ce qui ne vous semble pas acceptable, en tenant compte de son âge, et expliquez-lui en quoi vous désapprouvez le contenu.

Prévenez votre enfant qu'il peut tomber sur des images choquantes ou dérangeantes et demandez lui de vous en parler si cela arrive, car le plus souvent, il n'est pas responsable de ce qu'il a vu.

Informez-le des risques possibles liés à la divulgation d'informations personnelles (nom, adresse numéro de téléphone...) pour éviter que celles-ci soient exploitées par des personnes mal intentionnées ou simplement utilisées à des fins commerciales abusives.

Sensibilisez-le aux risques liés à la diffusion d'images personnelles (photos ou vidéos), elles peuvent être exploitées, truquées et détournées à son insu.

Insistez sur les risques d'une rencontre avec un interlocuteur connu sur le Net. Expliquez à l'enfant que s'il fixe malgré tout un rendez-vous, il en informe un adulte de confiance (un parent ou un proche), qu'il s'y rende accompagné, dans un endroit public et fréquenté, pendant la journée.

Rappelez-lui qu'un pseudo peut cacher n'importe qui. Les personnes avec lesquelles il communique ne sont pas toujours celles qu'elles prétendent être.

Développez son esprit critique et insistez sur le fait que tout ce qui se trouve sur Internet n'est pas toujours vrai.

Établissez une charte familiale d'utilisation d'Internet. Vous pouvez vous référer à notre proposition de charte ci-jointe.

3. Petit lexique à destination des parents

Adresse IP : adresse Internet Protocole qui permet aux ordinateurs de communiquer entre eux (adresse numérique composée de 4 nombres).

Blog : site personnel permettant à un internaute de mettre facilement en ligne des informations sous forme de journal intime (plateforme d'hébergement la plus importante en France : www.skyblog.com).

Chat ou tchat : espace de discussion en temps réel sur Internet. Les discussions sont le plus souvent publiques, c'est-à-dire visibles par tous ceux qui y sont connectés. Pour une conversation privée, il faut passer dans un salon virtuel privé.

E-mail : adresse électronique de l'internaute. L'adresse e-mail est le plus souvent composée d'un nom d'utilisateur et d'un nom de domaine séparés par un @ (exemple : france@actioninnocence.org).

Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) : entreprise qui commercialise l'accès à Internet; cf. liste des membres de l'Association des Fournisseurs d'Accès en France sur <http://www.afa-france.com/membres.html>.

Internet / Net / Toile / Web : réseau mondial qui permet à des millions de personnes de trouver de l'information, de communiquer, d'entrer en relation, d'acheter... A noter que www signifie World Wide Web.

Logiciel de contrôle parental ou de filtrage : il s'agit de systèmes de protection qui s'installent sur un ordinateur et qui permettent notamment de bloquer l'accès aux sites inappropriés aux plus jeunes. Certains permettent également de paramétrer l'accès à Internet (plages horaires, durée, applications...). Tout ordinateur personnel utilisé par un mineur devrait en être équipé (voir résultats du comparatif des principaux logiciels existants sur le marché sur www.filtra.info).

Messagerie instantanée (ou MI ou IM) : logiciel permettant de dialoguer en direct avec une liste connue d'amis (le plus courant : MSN).

Moteur de recherche : outil permettant aux internautes de chercher une information précise ou un site Internet précis. Les recherches sont effectuées avec des mots-clés (les plus courants : Altavista (www.altavista.fr), Google (www.google.fr), Yahoo (www.yahoo.fr)).

Netiquette : fusion des mots Net (Internet) et étiquette (morale). Code de bonne conduite que doivent adopter les usagers d'Internet. Plus d'info sur <http://www.afafrance.com/netiquette.html>.

Net-rumeur ou hoax : information envoyée par email, généralement fausse (avis de recherche, alertes, faux virus) avec demande d'envoyer à tout le carnet d'adresse. Evitez de faire suivre ce type de chaîne et consultez www.hoaxbuster.com pour distinguer le vrai du faux.

Peer-to-Peer ou P2P : réseau d'échange et de partage de fichiers de particulier à particulier (exemples : e-mule, kasaa, limewire, eDonkey).

Pop-Up : fenêtre publicitaire s'ouvrant de manière automatique.

Pseudonyme (ou pseudo) : surnom que l'on se donne couramment pour discuter sur Internet pour ne pas donner sa véritable identité.

Spam : courrier électronique non sollicité envoyé en masse. Les spams contiennent généralement des propositions commerciales et sont souvent vecteurs de virus. Pensez à actionner l'option anti-spam de votre anti-virus ou celle de votre FAI.

Spyware : en français, logiciel espion. Il s'agit d'une sorte de virus qui entre dans un ordinateur pour en récupérer des informations sans qu'on le sache. Il peut activer une webcam et/ou un micro et enregistrer ce qui se passe dans une pièce.

Télécharger : importer des fichiers depuis Internet vers son propre ordinateur. Le téléchargement peut être gratuit ou payant. Attention surtout à ne jamais télécharger illégalement musiques ou films protégés par les droits d'auteurs.

Virus : programme informatique dont le but est d'infecter les ordinateurs et d'endommager tout ou partie de son contenu. Le plus souvent, un virus est transmis par un e-mail en pièce jointe. Pensez à activer l'option sécurité de votre FAI ou installer un logiciel de sécurité avec mise à jour automatique.

Webcam : caméra connectée à l'ordinateur et à Internet permettant d'être vu/e par d'autres internautes et d'être à son insu enregistré à distance.

4. Conseils pour enfants et adolescents

Pour les 9-13 ans

Surfer prudemment : 10 astuces à connaître... et à appliquer :

- Sois prudent, tu ne sais pas qui est derrière l'écran !
- Ne donne pas ton nom, ton âge, ton adresse ni ton téléphone !
- Ne communique jamais ton mot de passe !
- Attention à ton langage : pas d'injures ni de propos racistes !
- N'envoie pas de photo ni de vidéo à n'importe qui !
- Ne te déshabille pas devant une webcam !
- N'accepte jamais un rendez-vous sans être accompagné(e) !
- Ton blog peut être utilisé à ton insu. Attention à ce que tu y mets !
- Ne réponds pas aux messages qui te choquent !
- Si une image te dérange, parles-en à un adulte !

Pour les plus de 13 ans

Sur Internet, c'est comme dans la vie, il y a quelques règles de prudence à respecter :

- Un pseudo peut cacher n'importe qui : soyez vigilants sur Internet.
- Suivez votre intuition : si quelque chose vous dérange, coupez le contact et supprimez-le.
- Attention aux mauvaises rencontres. Cela n'arrive pas qu'aux autres. Si vous allez à un rendez-vous avec quelqu'un rencontré sur le Net, n'y allez jamais seul.
- Attention à ce que vous mettez sur votre blog : n'importe qui peut y accéder, se servir de son contenu et même le détourner.
- Ne mettez ni photos, ni vidéos de vous ou de quelqu'un d'autre : elles peuvent être truquées et détournées à votre insu.
- Méfiez-vous des manipulations psychologiques qui circulent à travers des sites et des blogs. Elles peuvent être très dangereuses (incitation à l'anorexie, au suicide...).
- Etre derrière un écran ne vous autorise pas à faire n'importe quoi : pas d'injures, pas de diffamation envers quiconque.
- Rappelez-vous que le téléchargement illégal de musiques et de films est sanctionné par la loi.
- L'utilisation de la webcam ou de la fonction vidéo d'un téléphone portable doit se faire dans le respect d'autrui.
- Ne pensez-pas que vous êtes anonyme lorsque vous surfez : en cas d'infraction, les autorités compétentes peuvent facilement remonter à votre adresse IP et au titulaire de l'abonnement Internet.

Quelques rappels sur la législation Française !

- ◆ Télécharger illégalement musiques ou films : jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende.
- ◆ Détenir une image pédophile : 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.
- ◆ Fixer et transmettre une image pédophile : 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.
- ◆ L'utilisation d'Internet pour diffuser une image pédophile à destination d'un public non déterminé est punie de 7 ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende.
- ◆ Les peines encourues sont les mêmes en cas de tentative de l'infraction qu'en cas de commission (une tentative est un commencement d'exécution qui a été suspendu ou qui a manqué son effet en raison de circonstances indépendantes de la volonté de son auteur).
- ◆ Diffamation d'un professeur sur un blog : exclusion provisoire ou définitive de l'établissement scolaire et possibilité pour le plaignant de demander des dommages et intérêts.
- ◆ Obligation de demander l'autorisation de la personne concernée avant de mettre sa photo sur un blog. S'il s'agit d'un mineur, l'autorisation écrite d'un parent ou tuteur est nécessaire.
- ◆ Les parents sont légalement responsables de ce que font leurs enfants sur Internet. En cas d'incidents, ce sont donc eux qui seront sanctionnés.

5. Charte familiale d'utilisation d'Internet

Etablissez ensemble une charte familiale qui fixe les règles d'utilisation d'Internet.

Voici un exemple que vous pouvez utiliser en la complétant avec vos enfants, selon vos besoins, leur âge... A afficher près de l'ordinateur pour qu'elle soit visible par tous.

Je m'engage à respecter ce que j'ai convenu avec mes parents :

- Surfer uniquement sur les sites sur lesquels j'ai le droit d'aller ou demander la permission à mes parents avant d'aller sur un nouveau site.
- Ne pas dépasser les jours (semaine, week-end) le temps de connexion (...minutes ou heures / jour) et les horaires autorisés (de ...h à ...h).
 - Lundi temps passé autorisé : horaires :hàh.....
 - Mardi temps passé autorisé : horaires :hàh.....
 - Mercredi temps passé autorisé : horaires :hàh.....
 - Jeudi temps passé autorisé : horaires :hàh.....
 - Vendredi temps passé autorisé : horaires :hàh.....
 - Week-end temps passé autorisé : horaires :hàh.....
- Ne pas diffuser sur Internet (site, blog, livre d'or, forum, messagerie...) d'informations personnelles (nom, prénom, adresse, téléphone, mail, nom de mon établissement scolaire, de mon club de sport...) me concernant ou concernant quelqu'un que je connais sans avoir la permission de mes parents ou des siens.
- Ne pas diffuser sur Internet (site, blog, livre d'or, forum, messagerie...) de photos ou de vidéos de moi ou de quelqu'un d'autre sans en avoir l'accord préalable de mes parents, de la personne intéressée ou de ses parents s'il s'agit d'un(e) mineur(e) (accord écrit).
- Prévenir mes parents si une image, une vidéo ou un message me dérange ou me choque.
- Ne pas prendre de rendez-vous avec une personne rencontrée sur le Net sans en avoir averti mes parents, et y aller accompagné(e), dans la journée, dans un endroit public et fréquenté.
- Ne pas tenir de propos insultants lorsque je discute en ligne.
- Ne jamais donner mon mot de passe, même à mes meilleurs amis.
- Utiliser les identifiants et pseudos suivants connus de mes parents :
.....
.....
- Ne pas télécharger de musiques ou de films de façon illégale, notamment sur les réseaux de peer-to-peer (par exemple e-mule, Limewire, Kasaa, eDonkey...).
- Ne pas diffuser ni utiliser sur Internet le numéro de carte de crédit de mes parents.
- Ne rien faire qui puisse coûter de l'argent sans l'autorisation de mes parents.

Signature de l'enfant :

Signature du parent :